

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 2877

présenté par
M. Didier Martin

ARTICLE 1ER QUINQUIES

À la première phrase, après le mot :

« remet »,

insérer les mots :

« au Parlement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.